

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** Sports
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) SDJES/DRASDEN
- Conseil régional** Provence Alpes Cote d'Azur
Direction/Service
- Conseil départemental** des Alpes Maritimes
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** Ville de CARROS
Direction/Service des sports et de la vie associative
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CARROS NATATION - ASSOCIATION SPORTIVE

Site web : www.carrosnatation.fr

1.2 Numéro Siret : 13 | 3 | 9 | 2 | 0 | 3 | 9 | 4 | 5 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5 |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W | 0 | 6 | 1 | 0 | 0 | 4 | 2 | 8 | 0 |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : PARI MIX-Cité 15b rue du Bosquet

Code postal : 06005 Commune : CARROS

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : ZAMMOUT Prénom : CHRISTOPHE

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0617061504 Courriel : czammout@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
06-S-142-84-D	DDCS 06 (FFN)	06/10/09
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 10 | 6 | 1 | 0 | 8 | 2

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération Française de Natation.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

A – FEDERATIONS UNISPORT OLYMPIQUES

A - Fédération française de natation

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
- 2 - Comités et ligues niveau départemental
- 3 - Comités et ligues niveau régional
- 4 - Fédérations ou associations nationales
- 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) : |_|_|_|_|

Nombre de licenciés de sexe : - féminin : 216
- masculin : 148

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	20
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	2
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	2
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	1
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	364

5. Budget¹ de l'association

Année 2024 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	8 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3 500
Achats matières et fournitures	1 000	73 - Dotations et produits de tarification	2 000
Autres fournitures	7 000	74 - Subventions d'exploitation²	37 500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	9 200	FFN	6 000
Locations	1 000	ANS	3 000
Entretien et réparation	1 000	FDVA	6 000
Assurance	792	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	6 700		
		PACA - Investissement	
62 - Autres services extérieurs	9 000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 500	AM - Fonctionnement et evenemnt	4 000
Publicité, publication	1 000		1 500
Déplacements, missions	2 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1 500	Ville de CARROS	11700
63 - Impôts et taxes	0	Ville de CARROS - Pol Vil	1300
Impôts et taxes sur rémunération		Metropole Nice Cote d'Azur	2000
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	83 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	70 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	10 000	Autres établissements publics	2 000
Autres charges de personnel	3 000	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	95000
		756. Cotisations	95000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	28508	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	138000	TOTAL DES PRODUITS	138000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	6 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	80 000	871 - Prestations en nature	80 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	6 000	875 - Dons en nature	
TOTAL	86 000	TOTAL	86 000

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Volet social du projet associatif de "CARROS NATATION" pour subvention de fonctionnement

Objectifs :

- 1- Activité aquatique pour tous : encourager la pratique sportive pour le plus grand nombre
- 2- Accessibilité : favoriser un accès à tous sur des équipements sportifs aquatiques de qualité
- 3- Accompagnement pour favoriser la participation des personnes seniors et des jeunes personnes issues de QPV ou atteintes de handicap aux activités aquatiques
- 4- Promouvoir une image durable de notre commune

Description :

Nous tenons des activités et des manifestations à destination des habitants de la commune d'ordre sportives et extra-sportives ainsi que des actions spécifiques pour les publics cibles (handicap, quartiers prioritaires, femmes).

La municipalité depuis l'an dernier nous implique dans certains dispositifs de service public tels que le projet éducatif local ou la politique de la ville pour lesquels nos objectifs annoncés ci-dessus se recoupent.

Dans le but de favoriser l'accès aux sports aquatiques du plus grand nombre, la politique tarifaire n'a pas été haussière pour l'adhésion depuis 5 années.

Au niveau partage et vie de groupe, différents événements dans l'année (compétitions, Trophée des petits baigneurs de Carros, fête de fin d'année du club, participation des jeunes du club à d'autres sports triathlon, aquathons ou nous fédérons familles et adhérents autour du projet club.

Enfin Carros Natation est volontaire et très fière de représenter la commune de Carros dans les actions caritatives et humanitaires (Téléthon et UNICEF pour la nuit de l'eau en fer de lance).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Pour l'événementiel Carrossois, la population est à 80% issue de la commune (Telethon, nuit de l'eau pour l'UNICEF, trophée des baigneurs de la ville, intra-club...).

75% de la population assistant a moins de 18 ans car les cibles sont majoritairement les écoles maternelles, primaires et les collèges.

Pour les autres événements, la population participante est constituée par les adhérents (cf vie sportive pour le détail en projet 2).

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'association est implantée sur la commune de Carros (Alpes-Maritimes) et couvre la région entourant Carros avec ses communes avoisinantes de la Metropole de Nice, les villages de la Vallée du Var, de la Vésubie et de la Tinée.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les ressources humaines nécessaires au déroulement du projet associatif social nécessitent des entraîneurs professionnels et éducateurs diplômés. Les entraîneurs (dont un responsable sportif) sont salariés du club et justifient de 2 ETP.

Un éducateur (également chef de bassin municipal) effectue des vacances au sein du club en support.

Un emploi service-civique a été monté pour supporter le pan social de ce projet et une personne est attendue pour 8 mois.

Les ressources matérielles englobent les dotations vestimentaires offertes, les dotations alimentaires pour les compétitions ou événements.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	12	3
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD	2	2
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)	1	0,8

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :0,8

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 4 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

1- Faisabilité (est-ce fait ou pas ?)

2- Le résultat mesure la qualité de nos services dispensés (leçons, cours ou activités), les renouvellements d'adhésions et enfin le feedback et l'impact des organisations proposées.

3- L'impact mesure pour sa part le rayonnement avec à la participation du club à la vie communale, la notoriété médiatique, la promotion de la commune (ex: organisations d'événements, publicité...) et la collaboration avec les entreprises locales.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2023 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 375
Achats matières et fournitures	250	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1 750	74 - Subventions d'exploitation²	9 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2 300	FFN	1 500
Locations	250		
Entretien et réparation	250	FDVA	1 500
Assurance	500	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 300		
62 - Autres services extérieurs	2 250	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 125	06 - fonctionnement	1 000
Publicité, publication	250	ANS	750
Déplacements, missions	500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	375	Ville de Carros - QPV	2450
63 - Impôts et taxes	0	jeunesse et sport	500
Impôts et taxes sur rémunération		Metropole NCA	1300
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	20 750	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	17 500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 500	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	750	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	16 675
		756. Cotisations	16 675
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	9502	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	250
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	27 300	TOTAL DES PRODUITS	27 300
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	1 500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	20 000	871 - Prestations en nature	20 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1 500	875 - Dons en nature	
TOTAL	21 500	TOTAL	21 500
La subvention sollicitée de ²⁴⁵⁰ €, objet de la présente demande représente ⁹ % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Volet vie sportive du projet associatif de "CARROS NATATION"

Objectifs :

- Initiation (programme national "aisance aquatique") et perfectionnement (programme Ecole de Natation Française de la Fédération Française de Natation validant des compétences variées, validée par un test dont la réussite est indispensable pour pouvoir passer à l'étape suivante (sauv'nage / pass'sports de l'eau / Le pass'compétition)
- Aide à la compétition et compétition (jeunes et adultes)
- Sport "Bien-Etre" et enfin stages et activités extérieures proposés pour les enfants

Description :

364 adhérents fin de saison sportive 2022/23, avec les stagiaires les effectifs se stabilisent autour des 450 adhérents.

– 6 groupes :

L'INITIATION qui propose d'apprendre à nager (enfants de 4 à 6 ans)

L'ECOLE DE NATATION (6 ans à 10 ans) qui propose différents niveaux d'apprentissage en adéquation avec les exigences fédérales.

LES PRE-COMPETITEURS et COMPETITEURS (6 ans à 18 ans) qui évoluent au niveau départemental, régional et national.

LES ADULTES qui évoluent en loisir, en Masters, en eau-libre.

L'AQUAGYM qui représente 5 créneaux pour différents publics (AquaStep, Aquagym).

LES ADOLESCENTS LOISIRS entre 11 et 18 ans.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

La population adhérente est à 70% issue de Carros et 30% des communes voisines du département des Alpes Maritimes dans un rayon de 50km.

Une grande population de -18 ANS mais aussi senior +55 ANS bénéficient de nos activités.

Uniquement chez les -18 ans, nous sommes déjà une association majeure du territoire et de la commune.

La parité de genre est quasiment à l'équilibre encore cette année soulignant une adéquation entre l'offre sportive et le besoin de la population féminine.

La population active (19 ans->55 ans) est présente à travers les activités de loisirs et d'aquagym.

Enfin d'un point de vue socio-professionnel pour les personnes majeurs (hors étudiants), exploitants (2%), artisans (9%), commerçants (25%), chefs d'entreprise (8%), cadres et professions intellectuelles supérieures (36%) ou population en recherche d'emploi (20%) sont présentes - proximité des zones d'activités (St Laurent/Var, Carros), de la zone industrielle (Carros/Le Broc), des zones commerciales (Lingostière et Saint-Isidore).

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'association est implantée sur la commune de Carros (Alpes-Maritimes) et couvre la région entourant Carros avec ses communes voisines de la Metropole de Nice, les villages de la Basse-Vallée du Var jusqu'à la Haute-Vallée du Var, et enfin différents villages de la basse vallée de la Vésubie et la vallée de la Tinée.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les ressources matériels englobent les dotations vestimentaires pour les nageurs (bonnets, maillots, textiles), le cout des licences pour TOUS LES ADHERENTS (+ de 15 000 Eur de cout de licences), d'adhésion fédérale, ligue et comité (3000 Eur), les déplacements et inscriptions pour les compétitions ou stages, les ravitaillements à offrir pour les compétitions, Le bassin Municipal et le personnel d'accueil est mis à disposition par la commune pour les créneaux club.

Pour le bon fonctionnement de la vie de club, des entraîneurs professionnels et éducateurs diplômés (salariés x2 et un vacataire) effectuent des semaines d'encadrement pleines afin d'accompagner le volume de nageurs.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	12	3
Salarié		
dont en CDI	2	2
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴	0	0
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 4 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- 1- La faisabilité (au delà du est-ce fait ou non ?) mesure sur l'année à venir le nombre de jours et d'heures de formation et d'encadrement aquatiques dispensés au sein de la structure pour le volume d'adhérents correspondant.
- 2- Le résultat mesure la qualité de nos services dispensés (leçons, cours ou activités), les renouvellements d'adhésions et enfin le feedback et l'impact des organisations proposées.
- 3- L'impact mesure pour sa part le rayonnement avec à la participation du club à la vie communale, la notoriété médiatique, la promotion de la commune (ex: organisations d'événements, publicité...) et la collaboration avec les entreprises locales.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2 750
Achats matières et fournitures	500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	3 500	74 - Subventions d'exploitation²	18 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	4 600	FFN	3 000
Locations	600		
Entretien et réparation	500	FDVA	3 000
Assurance	500	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	3 000		
62 - Autres services extérieurs	4 500	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 250	06 - Fonctionnement	2 000
Publicité, publication	500	ANS	1 500
Déplacements, missions	1 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	750	ville de Carros	7 500
63 - Impôts et taxes	0	jeunesse et sport	1 000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	41 500	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	35 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	5 000	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	1 500	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	33 350
		756. Cotisations	33 350
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	9502	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéficiaires (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	500
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	54 600	TOTAL DES PRODUITS	54 600
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	3 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	40 000	871 - Prestations en nature	40 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	3 000	875 - Dons en nature	
TOTAL	43 000	TOTAL	43 000
<p>La subvention sollicitée de.....7500€, objet de la présente demande représente7,70% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.</p>			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

Volet formation du projet associatif de "CARROS NATATION"

Objectifs :

- Accompagner les bénévoles du Conseil d'administration dans une démarche de formation (officiel, brevets d'éducateurs ou brevet fédéral, évaluateurs)
- Assurer un encadrement de qualité (entraîneurs)
- Préparer un avenir encadrant sportif et mutualisé avec la fonction territoriale (Licence STAPS, BPJEPS AAN, ETAPS)

Description :

Les acteurs de terrain du sport comme les clubs et Carros Natation se doivent de préparer un avenir pour les nageurs qui voudraient viser un métier lié à l'éducation, l'entraînement ou la formation aquatique.

A cette fin, Carros Natation en partenariat avec la Direction des Sports de Carros, accueille des étudiants en préparation de diplôme d'encadrant aquatique. Les entraîneurs dispensent, en plus de leurs entraînements pour les nageurs du club, un enseignement théorique supplémentaire pour les étudiants. Nous accueillerons comme en 2023, un étudiant dans ce cadre-là ancien nageur du club.

Nouveau partenaire officiel du STAPS L3 AQUATIQUE grâce à K.Douhama, directrice de la licence de l'université de Nice, le club aura 3 étudiants.

Le club aimerait au travers de ce projet 2024 soutenir leurs formations et envisager la conversion d'un élève en vacataire pour le club (éventuellement salarié à terme) en partageant sa disponibilité professionnelle avec la collectivité. Puisque un diplômé BPJEPS AAN exerce ses fonctions au sein de différentes structures comme les collectivités territoriales ou les clubs sportifs affiliés à une fédération, encadrant tous les publics, du très jeune enfant au senior, nous voyons une très forte synergie possible avec la ville de Carros et les agents.

Le pan formation intègre également le coût de formation pour les bénévoles afin de les aider à construire une base intéressante de connaissance (ex. brevet fédéral de natation) afin d'accompagner les entraîneurs salariés.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

- Bureau (BFs et PSC1 pour les membres)
- Bénévoles (Formation Officiels et PSC1)
- 3 Etudiants en Université de Nice Licence 3 STAPS pour le diplôme de MSN (moniteur sportif de natation)
- BNSSA pour 3 nageurs de +17 ans

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'association implantée sur la commune de Carros, ZRR et ZE du 06 (Alpes-Maritimes) couvre un territoire étendu en vallée.

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les moyens alloués au projet recourent 2 pans de dépense pour l'association:

- 1- Les ressources humaines coté prestation de formation (externe fédérale, officiel) ou formateur coté entraîneurs Carros Natation formant les étudiants.
- 2- Les ressources financières recourent le cout de déplacement et de formations (fédérales, universitaires et CREPS)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	3	1
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD	2	0,5
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 4 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Les indicateurs de performance qui permettent de mesurer et d'évaluer ce projet sont

- 1-La faisabilité : est-ce accompli ou non ?
- 2-La qualité (boucle de retour) des formations proposées qui évaluera le resultat pour les salariés et bénévoles et le succès des étudiants durant leur année de cursus scolaire et pédagogique.
- 3-L'impact sera mesuré pour sa part par le rayonnement de l'encadrement des personnes formées.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2022 ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1 375
Achats matières et fournitures	250	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1 750	74 - Subventions d'exploitation²	9 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2 300	FFN	1 500
Locations	300		
Entretien et réparation	250	FDVA	1 500
Assurance	250	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 500		
62 - Autres services extérieurs	2 250	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 125	CD fonctionnement	1 000
Publicité, publication	750	ANS	750
Déplacements, missions	250	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	125	Ville de Carros	3 750
63 - Impôts et taxes	0	jeunesse et sport	500
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	20 750	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	17 500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 500	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	750	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	16 675
		756. Cotisations	16 675
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	9504	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéficiaires (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	250
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	27 300	TOTAL DES PRODUITS	27 300
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	1 500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	20 000	871 - Prestations en nature	20 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1 500	875 - Dons en nature	
TOTAL	21 500	TOTAL	21 500

La subvention sollicitée de.....³⁵⁰⁰€, objet de la présente demande représente^{7,70}% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ZAMMOUT Christophe
représentant(e) légal(e) de l'association CARROS NATATION

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaires de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

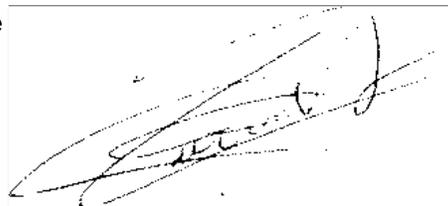
- demander une subvention de :15000 € au titre de l'année ou exercice 2024
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 15/10/23 à CARROS

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.